

# VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER À LA VALORISATION DU PATRIMOINE ET VOUS ENGAGER AUX CÔTÉS DE LA VILLE DE NANCY DANS CE PROJET ?

## BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don pour aider la restauration de la Villa Majorelle.  
Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet : [www.fondation-patrimoine.org/61021](http://www.fondation-patrimoine.org/61021)  
Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.

Par chèque  
Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription à la Fondation du patrimoine, accompagné de mon règlement à l'ordre de : Fondation du patrimoine - Restauration de la Villa Majorelle

Le montant de mon don est de ..... €

NOM OU SOCIÉTÉ : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

E-MAIL : .....

TÉLÉPHONE : .....

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.\*

\* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre



Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

**Forte de 20 ans d'expérience et reconnue d'utilité publique, elle a su développer des outils efficaces**, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

## JE BÉNÉFICIE D'UNE RÉDUCTION D'IMPÔT

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

- sur le revenu
- sur la fortune immobilière
- sur les sociétés

EXEMPLE DE DON	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu <small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>	17 €	68 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière <small>(Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 868 €))</small>	12,5 €	50 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés <small>(Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT)</small>	20 €	80 €	200 €

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Lorraine dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

# ENTRETENEZ LA RICHESSE DE NOTRE PATRIMOINE DEVENEZ MÉCÈNE !



RÉNOVATION INTÉRIEURE  
DE LA VILLA MAJORELLE



Nancy,



# LA VILLA MAJORELLE, UNE MAISON CONSTRUITE PAR UN ARTISTE POUR UN ARTISTE



La Villa Maurel est un joyau de l'architecture Art nouveau et un témoin d'un certain art de vivre à Nancy. Commandée par Louis Majorelle, industriel d'art, à l'architecte Henri Sauvage en 1901, la villa devient une véritable référence pour son architecture novatrice, sa décoration et son aménagement intérieur. Les éléments de ferronnerie à motifs de monnaie du

pape qui ornent la marquise, la porte d'entrée, les supports de balcons et les grilles des fenêtres ont été réalisés dans les ateliers Majorelle. Ces motifs délicats sont repris également sur

les vitraux, ... comme la signature d'un artiste sur son œuvre. De nombreux artistes de l'École de Nancy ont également collaboré à ce projet. On y découvre notamment les vitraux de Jacques Gruber, les peintures de Henri Royer et de Francis Jourdain et une surprenante cheminée monumentale réalisée par Bigot.



## LE PROJET DE RÉNOVATION INTÉRIEURE

La villa a fait l'objet d'un programme de restauration extérieure en 2016 et 2017. Après cette première étape, la ville de Nancy entreprend la rénovation intérieure qui, après de minutieuses recherches et sondages, lui redonnera son cachet de villa d'artiste et témoignera du cadre de vie des années 1900.

Ces travaux permettront une remise en accessibilité des différents niveaux, une restauration des espaces qui le nécessitent au titre de la sauvegarde du patrimoine et la recréation du décor intérieur de la maison avec du mobilier d'époque.



# Nancy,

## CONTACTS

Ville de Nancy  
Simon HOELTGEN  
Mission mécénat  
Email : [simon.hoeltgen@mairie-nancy.fr](mailto:simon.hoeltgen@mairie-nancy.fr)  
Tél : 03 54 50 60 36  
Portable : 06 46 15 38 38

## Fondation du patrimoine

Délégation Régionale Lorraine  
62 rue de Metz - 54000 Nancy  
Tél : 03 83 46 86 35  
Email : [lorraine@fondation-patrimoine.org](mailto:lorraine@fondation-patrimoine.org)